



Pour un mandat plus responsable, engagez-vous avec l'association Zéro Waste Gers

Appliquons la démarche « zéro déchet, zéro gaspillage » au niveau local

La démarche "Zero Waste" ou "zéro déchet, zéro gaspillage" vise à réduire la production de tous les flux de déchets, y compris les recyclables, afin de préserver au mieux les ressources des territoires et les pollutions induites par les activités et le traitement des déchets.

Le Zero Waste est aussi un projet politique, qui peut être mené à l'échelle d'un territoire. Au-delà de la réduction de l'impact environnemental, les bénéfices d'une démarche poussée de réduction des déchets au niveau local sont nombreux : baisse des coûts, création d'emplois locaux, amélioration du cadre de vie, lien social, résilience.

Dans le cadre des élections municipales, l'association Zero Waste France et son groupe local Zéro Waste Gers appellent les différent-e-s candidates et candidats à s'approprier la philosophie et les enjeux de l'application d'une démarche zéro déchet au niveau local et à l'intégrer dans les programmes électoraux.

Ce document liste 7 chantiers essentiels avec des actions simples pour donner corps à cette démarche d'un point de vue politique.

❑ **Chantier 1 - S'attaquer au plastique et aux emballages jetables**

La pollution plastique est une préoccupation d'échelle internationale, mais contribuer à l'enrayer est possible au niveau local.

Comment faire :

- Réduire l'usage du jetable au sein des collectivités en modifiant les politiques d'achat au profit de solutions réutilisables



- Conditionner l'occupation de l'espace public ou les demandes de subventions pour les associations en leur interdisant l'utilisation de plastiques à usage unique.

- Solliciter TRIGONE pour la location de vaisselle réutilisable lors des événements sur les communes

- Favoriser l'accès à l'eau potable pour supprimer les bouteilles en plastique

- Repenser les barquettes en plastique pour les cantines

Dans ce sens, les municipalités peuvent avoir recours à des arrêtés limitant le recours au jetable (événementiel, restauration, secteur touristique).

- Soutenir la création d'épicerie qui proposera du vrac et des produits locaux favorisant d'un les circuits court en développant la reconnaissance de notre territoire et l'accès à des produits sains et non sur-emballés

-> **Ça se fait ailleurs** : la ville de Rennes a limité par arrêté l'utilisation du plastique jetable dans l'espace public, lors de la fête de la musique.

❑ **Chantier 2 - Mettre en place une solution pour les bio déchets**

Les déchets organiques constituent environ un tiers des ordures résiduelles enfouies ou incinérées. Les collectivités ont une responsabilité de premier ordre pour former les foyers au compostage domestique (distributions de composteurs, formations).

Comment faire :

- Développer les points de compostage collectif voir les multiplier pour certaines communes.

- La récolte de bio déchets ainsi que son traitement pour être efficient doit être réalisé par les agents de la collectivité et être redistribué aux usagers.

- Dans les zones urbaines, mise en place d'une collecte auprès des cantines et des restaurateurs.

-> **Ça se fait ailleurs** : la ville de Lorient a déployé un réseau de collecte de déchets organiques.



❑ **Chantier 3 - Adopter la tarification incitative**

La plupart des collectivités dites "performantes" sont celles qui, entre autres actions, ont mis en place une tarification incitative des déchets. Elle consiste à asseoir une partie de la facture des usagers sur la quantité de déchets produite, le poids et/ou le volume. Selon les retours d'expérience, elle produit des effets notables en trois à quatre ans, et une diminution de 20% à 70% des ordures résiduelles est observée.

Les entreprises sont également concernées par les dispositifs de redevance spéciale, qui permettent de les responsabiliser et d'optimiser le tri.

-> **Ça se fait ailleurs** : La communauté de communes de Calvi/Balagne a instauré une redevance spéciale pour les commerçants, favorisant un tri des déchets bien plus systématique. Dans un contexte urbain, l'agglomération de Besançon a mis en place une redevance d'enlèvement incitative.

❑ **Chantier 4 - Accompagner les initiatives dans le champ de la réutilisation et du réemploi**

Si elles ne sont pas nécessairement porteuses de projets de réemploi elles-mêmes, les collectivités peuvent faciliter :

- L'accès au gisement avec l'accès aux déchetteries pour les structures du réemploi et la mise en place d'une zone de dons pour les particuliers.
- L'émergence de lieux d'échange, de zones de gratuité

-> **Ils l'ont fait** : Lyon a créé une zone de réemploi au sein de sa déchèterie, d'autres projets comme la "déchèterie à l'envers" (Smicval Market) permettent également de populariser la seconde main.

❑ **Chantier 5- Généraliser le tri à la source**

Après une démarche de prévention poussée, le tri permet de sauver une partie des déchets de l'enfouissement ou de l'incinération.

Comment faire :

- Informer et sensibiliser. La sensibilisation dès le plus jeune âge doit être généralisée, notamment via le tri des biodéchets au sein des cantines.
- Clarifier les consignes de tri, développer une communication plus opérante



- Mise en place des ambassadeurs du tri

Dans les villes, la mise en place du tri dans l'espace public et le "hors foyer" permettent de capter plus de déchets recyclables, en particulier dans les zones où tous les immeubles ne sont pas équipés, ou à afflux touristique important. Dans ce sens, généraliser les poubelles de tri sur l'espace public.

❑ **Chantier 6 - Agir via la commande publique de fournitures, services et travaux**

Les achats publics sont un levier, dans les spécifications techniques des cahiers des charges et critères de notation, pour réduire notamment le recours au jetable (par ex. les barquettes jetables dans les cantines scolaires). L'anticipation des achats, très en avance permet de mieux influencer sur le cahier des charges, par exemple en exigeant des candidats des durées de garantie plus importante, des approvisionnements durables, ou le bannissement de certains matériaux ou pratiques.

❑ **Chantier 7- Accompagner les initiatives entrepreneuriales en matière d'économie circulaire**

Les projets entrepreneuriaux autour du zéro déchet se multiplient, comme autant de relais sur un territoire pour réduire certains flux de déchets (vrac, lutte contre les gaspillages, réemploi, etc.). Les collectivités peuvent utiliser leurs propriétés et réseaux pour faciliter l'émergence de ces initiatives, voire animer des clubs d'entrepreneurs pour accélérer l'implantation des projets.

A propos de l'association Zero Waste Gers :

Zero Waste Gers est une association gersoise composée d'une centaine d'adhérents sur tout le département. Antenne locale de ZeroWaste France, elle a pour mission de promouvoir la réduction des déchets, et plus largement, une meilleure gestion de nos ressources. Pour cela, Zero Waste France fait connaître les démarches zéro déchet, zéro gaspillage aux citoyens, élus et entreprises, les accompagne dans leurs initiatives de terrain et les alerte sur les impacts environnementaux, sanitaires, économiques et sociaux de nos déchets.

